

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

203619

Dr BENNANI Youssef  
Hépato-Gastro-Entérologue  
12 Bd Sidi Abderrahman, Casablanca  
Tél: 0522362416



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/04/24	66			

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>Pharmacie Karami</b> N° 6 Boulevard Hachemi Filali Arcadia - Californie Casablanca Tél: 05 2 44 50 44	26/04/24	<b>Montant de la Facture</b> Réf: 123456789 Montant: 1000 Dhs

## **ANALYSES - RADIOPHARMACIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	26/03/2013					.....
						.....
						.....
						.....

## VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



Dr BENNANI Youssef

Hépato-Gastro-Entérologue

Diplômé des Facultés de Médecine de Rabat et de Rouen

Echographie - Endoscopie digestive et interventionnelle

CPRE - Echo-endoscopie

## ORDONNANCE

26/4/24

M<sup>r</sup> QASSOUD ANNES

Pharmacie Kanaph  
N° 6 Boulevard Hachemi Filali  
Rés. Arcadia - Californie Casablanca  
Tel: 05 2 44 50 44

Pharmacie Kanaph  
N° 6 Boulevard Hachemi Filali - 1  
Rés. Arcadia - Californie Casablanca  
Tel: 05 2 44 50 44

Pharmacie Kanaph  
N° 6 Boulevard Hachemi Filali  
Rés. Arcadia - Californie Casablanca  
Tel: 05 2 44 50 44

Dr BENNANI YOUSSEF  
Hépato-Gastro-Entérologue  
62, Bd Sidi Abderrahmen, Casablanca  
INP : 091171850

**PENTASA 1g**  
comprimés à libération prolongée -  
Boîte de 60  
AMM N°: 115/20 DMP /21/ NNPd  
PPV : 647.00 DH  
Distribué par les laboratoires SOTHEMA  
B.P. N°1, 27182 Bouskoura-Maroc

6 118001 073023

**PENTASA 1g**  
comprimés à libération prolongée -  
Boîte de 60  
AMM N°: 115/20 DMP /21/ NNPd  
PPV : 605.00 DH  
Distribué par les laboratoires SOTHEMA  
B.P. N°1, 27182 Bouskoura-Maroc

6 118001 073023

**PENTASA 1g**  
comprimés à libération prolongée -  
Boîte de 60  
AMM N°: 115/20 DMP /21/ NNPd  
PPV : 605.00 DH  
Distribué par les laboratoires SOTHEMA  
B.P. N°1, 27182 Bouskoura-Maroc

6 118001 073023